

L'an deux mille vingt-trois, le 09 mai 2023, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire à la Mairie du Breuil, sous la Présidence du Maire Gilles SABATIER.

Date de convocation : 02 mai 2023

Secrétaire de séance : Christelle RONDEL

Rapporteur : Gilles SABATIER

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Absents ayant donné pouvoir : 3

Votants : 15

Présents :

SABATIER Gilles

SERVAYRE Hélène

COMPTOUR David

CHABRIER Audrey

DUJARDIN François

DESICY Evelyne

DE SOUSA ANTUNES Maria

RONDEL Christelle

MARTEL Christophe

LEFEVRE Alexandre

BEAUVERT Pierre

ESBELIN Nicole

Absents excusés :

CHABOT Manon procuration DESICY Evelyne

EMIREN Bernard procuration ESBELIN Nicole

SOURDILLE Pierre procuration LEFEVRE Alexandre

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des 14 et 27 avril 2023

Approuvé par 15 voix

Madame ESBELIN indique que pour le compte administratif : 14 votants et non 15 car le vote du Maire ne compte pas.

Avant de rappeler l'ordre du jour, le Maire propose de soumettre au conseil une autre délibération (N° 8) : le renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Issoire.

- Tarifs concessions cimetière
- Tarifs location salles communales
- Tarif Garages

- Tarif droit de Places
- Frais de fonctionnement école
- Tarifs amendes de police
- Rachat d'immeubles à l'EPF 63
- Questions diverses

1) – Tarifs concessions cimetièrre

Les concessions perpétuelles ne sont plus autorisées depuis 1996. Les espaces funéraires sont cédés pour des durées limitées :

Le tarif des concessions n'a pas changé depuis 2002 soit plus de 20ans.

Comparaison est faite avec les communes riveraines, cela varie pour les concessions simples de 100€ à 650€ et pour le columbarium de 300€ à 475€ pour 30ans.

Concession simple	<i>proposition</i>	Concession double	<i>proposition</i>	Columbarium	<i>proposition</i>
92,50€ (perpétuelle)		185,00€ (perpétuelle)		800€ (perpétuelle)	
46,25€ (50ans)	150€	92,50€ (50ans)	300€	300€ (30ans)	475€
30,50€ (30ans)	100€	61,00€ (30ans)	200€	450€(50ans)	600€

Le Maire demande au conseil municipal s'il accepte les propositions de tarifs des concessions au cimetière tels que présentés

Vote : Pour : 8

Contre : 6

Abstention : 1

Contre : Arguments : cimetière pas entretenu – beaucoup de tombes en déshérence. Commencer par l'entretien des tombes, montrer que la Mairie fait quelque chose avant de proposer une augmentation.

Le Maire indique que les tombes doivent être entretenues par leurs propriétaires (propriété privée), quant au problème des tombes abandonnées, une procédure particulière doit être mise en place qui sera engagée dès que possible.

En ce qui concerne l'entretien du cimetière en cette période, il est à noter qu'un agent de voirie a bénéficié de congés paternité (3semaines) et que le remplacement du second poste laissé vacant, n'a été effectif qu'à partir du 15 avril, il est prévu qu'ils s'occupent du cimetière (désherbage), en tenant compte les aléas climatiques. A noter qu'il est à ce jour interdit d'utiliser des produits désherbants qui permettraient un entretien plus aisés.

M. Martel indique que les investissements sont conséquents dans les cimetières et qu'il faut donc avoir le budget nécessaire.

2) – Tarifs location salles communales :

Le Maire propose de passer le montant de la location de la salle :

- en HIVER : de 154€ à 160€ pour les habitants de la commune et de 308€ à 320€ pour les personnes extérieures

- en ÉTÉ : de 77€ à 80€ pour les habitants de la commune et de 154€ à 170€ pour les personnes extérieures.

La caution reste à 200€

La salle des jeunes reste gratuite pour les jeunes de la commune.

Vote : Pour : 15

Mme Servayre demande à Mme Esbelin si elle a connaissance de l'existence d'un barnum appartenant à la commune : oui, il a existé. Ce barnum est introuvable à ce jour.

3) Tarif garages :

Un garage loué actuellement : 20 €/mois - proposition d'augmenter la location à 30€/mois

Vote : Pour : 15

D'autre part, le Maire propose que les anciens ateliers de la commune soient mis en location à usage de garage collectif au tarif de 30€.

Vote : Pour : 15

4) – Tarif droit de places :

Le Maire propose de passer le droit de place de 0,70cts le mètre à 1€ le mètre .

Vote : Pour : 15

5) – Frais de fonctionnement de l'école :

Dans le cadre du regroupement pédagogique avec Nonette/Orsonnette, il convient de fixer pour l'année 2022/2023 le montant de la participation de la commune de cette commune aux frais de fonctionnement de l'école.

Le Maire propose une augmentation de 50€ par enfant venant de Nonette/Orsonnette, scolarisé au Breuil.

Soit : 850€

Vote : Pour :15

6) Tarifs amendes de police :

Monsieur le Maire indique qu'après 2 avertissements, les contraventions liées au stationnement seront mises en place et propose les tarifs suivants en ce qui concerne :

Stationnement interdit : **11€** amende minorée - **33€** amende forfaitaire majorée.

Stationnement abusif et (ou) gênant : **22€** minorée - **35€** amende forfaitaire – **75€** amende forfaitaire majorée.

De nombreuses plaintes remontent en Mairie concernant le fléau des déjections canines sur les lieux publics.

Malgré ce qui est mis en place, informations et bornes de distribution de sachets pour que les propriétaires de chien ramassent les déjections de leur animal, il est malheureusement constaté que toujours autant de crottes jonchent : l'Allée Jean Grave, les plates-bandes, le jardin d'enfant et les espaces autour, le square derrière l'église, etc.

Compte tenu de ce manque de civisme, la mise en place d'une amende forfaitaire pour déjection sur le domaine public est inévitable, le Maire propose au conseil municipal de fixer cette amende à **35€**.

Vote : Pour : 15

L'ASVP, (Agent de Surveillance de la Voie Publique) est chargé de délivrer les contraventions décidées ce jour.

7) Rachat d'immeuble à l'EPF Auvergne

L'EPF a acquis pour le compte de la commune du Breuil sur Couze une parcelle de terrain de 507m² cadastrée A 690, dans le but de préparer l'aménagement d'un quartier de la commune pour un montant TTC de 15 325,10€.

A ce jour, la commune reste redevable de 179,22€ de TVA à l'EPF Auvergne

Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- accepter le rachat par acte administratif de ladite parcelle
- accepter les modalités de paiement exposées
- autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette procédure
- désigner la première adjointe, comme signataire de l'acte
- s'engager à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour son compte dont le portage financier est arrivé à son terme et (ou) lorsque l'aménagement a été réalisé ou est en cours de réalisation

Vote : Pour :15

8) Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Il nous faut renouveler les membres de la commission :

Pour les communes de + de 1000habitants : 3 membres pour la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
et 2 conseillers municipaux appartenant à la 2ème liste.

Le Maire propose la reconduction de la liste précédente : soit M. DUJARDIN François, Mme DESICY Evelyne et Mme CHABOT Titulaires, Mme DE SOUSA ANTUNES Maria Suppléante à laquelle il convient de rajouter un autre suppléant. Pierre BEAUVERT se présente en tant que suppléant.
Mme ESBELIN Nicole et M. EMIREN Bernard Titulaires et M. SOURDILLE Pierre suppléant.

Vote : Pour :15

9) – Informations et questions diverses :

Nuisances sonores de l'A75 : édition contre les nuisances sonores - Evelyne DESICY lit la pétition qu'elle souhaite diffuser (demander aux commerçants du Breuil, au Responsable de Super U de tracter sur leur parking, et en Mairie et sur le compte Facebook de la Mairie). Beaucoup de communes environnantes de catégorie 1 sont concernées. De plus, elle demande s'il est possible aussi de faire passer des informations de type événements, rassemblements (1^{er} mai) sur le panneau lumineux.

Le Maire remercie les conseillers présents à la commémoration du 08 mai.

Il indique que les conditions de circulation étaient compliquées et souligne les problèmes d'insécurité liées au déroulement à la fois du défilé commémoratif et du vide grenier.

Il propose qu'aucune manifestation ne puisse se dérouler pendant les matinées de commémoration .
Une autre date devra être fixée ou bien le dimanche d'avant ou le dimanche d'après le 08 mai.

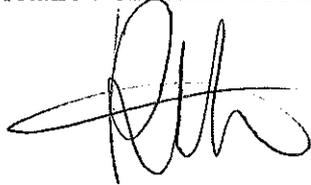
Problème extérieur au Breuil : trous dans les chemins. Le Maire indique que les chemins d'exploitation doivent être entretenus par les exploitants. Christophe MARTEL souligne le fait que les chemins d'exploitations ne sont pas empruntables par les usagers, c'est soumis à autorisation de l'exploitant.

Bibliothèque : Evelyne DESICY propose à ce qu'une personne du secrétariat de Mairie ou l'ASVP assure une permanence d'1 h.

Le Maire indique qu'il est prévu une réunion avec le département le 23 mai à 14h30 à ce sujet.
Lancer un appel sur le site FB et de la Mairie pour tenir la bibliothèque

Fin de séance à 19h55

La Secrétaire : Christelle RONDEL



Le Maire :

